

La médiation : une autre façon de résoudre les conflits

Un conflit avec un voisin, un artisan, son patron, un proche ?

☛ La médiation vous aide à trouver une solution, sans passer par le tribunal.

Est-ce que c'est gratuit ?

☛ Bien que ce soit payant, c'est toujours plus rapide et moins coûteux qu'un procès.

Est-ce que c'est officiel ?

☛ Oui. L'accord trouvé peut être validé par un juge et avoir la même valeur qu'un jugement.

Dois-je avoir un avocat ?

☛ Ce n'est pas obligatoire. Vous pouvez être accompagné, si vous le souhaitez, pour être conseillé tout au long de la médiation.



La médiation
permet de résoudre
l'intégralité du conflit en
toute confidentialité.

Prenez un premier rendez-vous offert
sur cja@barreaudenice.com
ou au 04 93 92 36 06

Qu'est-ce que la médiation ?

C'est une méthode confidentielle, rapide et humaine pour résoudre un désaccord avec l'aide d'un médiateur qui est neutre et impartial.

Gagnez du temps 📅

en quelques semaines, pas en plusieurs mois.

Économisez de l'argent 💰

la médiation coûte souvent bien moins qu'un procès.

Restez maître de la solution 🤝

vous décidez, rien ne vous est imposé.

Plutôt que de s'opposer,
on discute.
Plutôt que de se battre,
on construit ensemble
une solution.

**Le Centre de Justice Amiable
du Barreau de Nice est là
pour vous aider.**

